



2023 a été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau dans l'Ain notamment au travers d'une conférence en avril 2023 et d'ateliers de l'eau en juin 2023. Ces ateliers collectifs ont permis de faire dialoguer sur une journée l'ensemble des représentants des usagers (particuliers, collectivités, associations, entreprises) autour de 8 thèmes (éducation, fonds publics, préservation des milieux, usages commerciaux et agricoles, etc.). Cette méthode a permis de faire émerger collectivement 31 idées d'actions prioritaires, autour d'un plan d'action commun : « l'eau de l'Ain ».

- 6 axes (démarche exemplaire par l'État et le Conseil Départemental, mesures liées à la valeur de l'eau, mobilisation des chambres consulaires pour améliorer la gestion de l'eau, l'éducation et la sensibilisation aux cycles et aux usages de l'eau, des solutions fondées sur la nature relatives à la réutilisation des eaux usées, une gestion concertée et territorialisée de l'eau) ;
- 31 actions dont des mesures de sensibilisation (travail pédagogique autour des ateliers « sécheresse », organisation d'une journée « eau raisonnée », élaboration d'un module pédagogique pour les collégiens, etc.) et des actions structurelles (hausse de la fréquence d'envoi des factures aux ménages, différenciation des tarifs d'eau, aides publiques selon le respect de la ressource en eau, etc.) ;
- Des responsabilités partagées : le pilotage des 31 actions est réparti entre l'Etat, le Département et les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Certaines actions sont copilotées.
- Une gouvernance conjointe, associant l'État, le Conseil départemental et les chambres consulaires au sein d'un comité technique chargé de suivre la mise en œuvre des actions qui relèvent de chaque champ de compétence.